

**Opinion de la Chambre des députés sur
Proposition de Recommandation du Conseil
relative à des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance
COM (2018)271**

La Chambre des députés soutient le développement de l'Espace européen de l'éducation, qui permet aux citoyens de bénéficier de l'offre éducative de l'Union, notamment d'un système de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance. Elle considère également que l'éducation et l'accueil inclusive de la petite enfance, conformément à la Déclaration interinstitutionnelle sur le Pilier européen des droits sociaux, devraient se refléter plus fortement dans les politiques de santé publique de l'Union.

La Chambre des députés considère que les premières années de la vie constituent une étape importante pour l'acquisition de principes moraux servant de base à un développement psychologique harmonieux et équilibré et recommande la poursuite et l'intensification des efforts de l'Union visant à assurer un équilibre entre la vie personnelle, la famille, d'une part, et l'activité professionnelle, de l'autre. Elle apprécie également l'objectif de la recommandation visant à établir une définition européenne commune de la qualité dans le domaine de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance et recommande que sa flexibilité permette l'expression des conditions spécifiques de chaque État membre et tienne compte du climat affectif nécessaire aux premières années de la vie.

La Chambre des députés recommande de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres dans le contexte du cadre stratégique de coopération en matière d'éducation et de formation, de soutenir des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance et d'impliquer le secteur des entreprises dans la fourniture de services de haute qualité.